



## COMPTE RENDU CHSCT du 7 MAI 2020

En préambule nous avons envoyé une déclaration liminaire (en pièce jointe à l'ensemble des membres du CHSCT).

Concernant la retenue de jour de congés et son application, une audio sera convoquée plus tard, lorsque le DDFIP aura eu quelques précisions.

La CGT est évidemment toujours opposée à cette ordonnance. Nous subissons tous cette crise, et nous subissons également le manque de matériel de la DGFIP qui ne peut pas fournir tous les agents qui souhaiteraient télé-travailler. L'interrogation demeure également concernant l'attribution des ordinateurs au sein de la DDFIP 07

La fermeture des établissements scolaires n'est pas non plus voulue et personne n'a souhaité se transformer en institut !

Concernant les agents en présentiels susceptibles de bénéficier du forfait repas de 17,50 pas encore de consigne claire de la centrale...

### Ordre du jour : Plan de Reprise d'Activité

La reprise qui n'en est pas une puisque environ 20 % des agents continuaient en présentiel par rotation, et 20% en télétravail.

A compter du 11 mai, les missions de priorité 1 (ce qu'il y avait dans le PCA), et de priorité 2 seront réalisées (voir fiche jointe). Les agents qui ne sont pas sur ces missions pourront être appelés en renfort.

Concernant le Contrôle Fiscal et le recouvrement forcé, la DG doit communiquer plus tard sur ce sujet

Le DDFIP annonce que cette reprise doit être très progressive et le 11 mai ne doit pas être synonyme de retour massif des agents.

Le télétravail doit rester la priorité mais la prochaine livraison de Pc ne sera faite qu'en fin de mois (si on la reçoit un jour)

La CGT lui fait part de ces doutes puisque nombre d'agents nous ont contacté pour nous signifier leur reprise (y compris des personnes vulnérables et télétravailleur).

On constate donc que faute de consigne claire et précises de la Direction aux responsables, un certain désordre dans les modalités de ce PRA s'est installé.

### **La CGT est donc intervenue sur plusieurs points que le Directeur semblait ignorer :**

- les ASA gardes d'enfants sont maintenues jusqu'au 1er juin sans justificatif.
- Nous lui avons rappelé qu'après le 1er juin les parents qui rescolarisent leurs enfants mais

qui ne bénéficient pas de services annexes (cantine, garderie), devront également bénéficier d'ASA ou au moins qu'on leur réintègre les heures manquantes dues aux A/R (comme dans l'hérault).

Il nous a donc indiqué expertiser la centrale sur ce dernier point

- Les personnes vulnérables doivent être prioritaires pour télétravail si la reprise en présentiel n'est pas possible. Le process, confirmé par le Directeur, pour toute reprise est avis du médecin généraliste puis du médecin de prévention. Mais la consigne générale est que pour le moment les ASA soient maintenues. Toute reprise doit être du volontariat. La CGT s'est fait confirmé ce point car plusieurs collègues nous ont contacté car ils avaient compris qu'ils devaient reprendre lundi.
- Dans le cas d'un couple dont l'un est en télétravail 5 jours et l'autre en présentiel en rotation, la CGT demande à ce que la rotation et les ASA garde d'enfant soient maintenues, le télétravailleur ne peut pas gérer l'école et la garde de ses enfants tout en télé-travaillant. Le Directeur a eu du mal à comprendre mais a fini par nous confirmer ce point.
- Concernant le retour en présentiel des télétravailleurs non personnes vulnérables et non habituels, ce n'est donc pas à l'ordre du jour, et cela doit être du volontariat. Si retour les ordinateurs seront réattribués.

La CGT a demandé à ce que des plans soient communiqués concernant l'implantation physique des collègues, ainsi qu'un sens de circulation, afin que toutes les mesures barrières puissent être respectées.

Le Directeur évoque le fait qu'une vitre en plexiglas peut être installée pour séparer les collègues. Pourquoi pas mais dans la logique c'est la distanciation qui devra être respectée.

Des visières en plexiglas peuvent être également demandées à votre chef de service.

### **Accueil Physique :**

Nous avons rappelé notre opposition à toute réouverture immédiate en cette période de campagne IR.

Le Directeur a rappelé que pour lui et la DG s'est l'accueil téléphonique qui est prioritaire, et que l'accueil physique sur RDV ne doit être que dans des cas très exceptionnels (deux RDV en même temps maximum si les locaux le permettent. Celui-ci doit être évité par des contres appels... La question : si chaque usager veut absolument venir, que fait-on ???

### **Restauration :**

Pas de réouverture de la cantine pour le moment, car PRA en cours d'établissement et attente de réponse de la Centrale. Celui-ci ré-ouvrira sans doute via des paniers repas froids.

### **Coin repas :**

Nécessité de respect de la distanciation entre les collègues et désinfection avant et après de la table, etc...

Julien PETIT  
Hervé LE DALLIC